

Conseils généraux, des bastions à conquérir

Publié le 08/03/2011 à 00:00

Seulement cinq départements sur cent sont présidés par des femmes

Les assemblées départementales auraient-elles peur des femmes ? Dans encore trois conseils généraux, il n'y en a aucune : Ariège, Haute-Corse et Tarn-et-Garonne. Ailleurs en France, les femmes n'occupent que 16 % des sièges de conseillers généraux. Le département où elles sont le plus représentées est le Finistère (29,6 % soit 16 élues sur 54). Entre les trois bonnets d'âne et le département breton, des proportions assez disparates : 9 sur 54 dans le Rhône (16,7 %), 5 sur 34 dans le Jura (14,7), 4 sur 40 dans la Loire (10 %), 3 sur 35 dans la Haute-Loire (8,6 %), 2 sur 42 dans l'Ain, 7 sur 30 dans les Landes (23,3 %), 7 sur 43 dans le Var (16,3 %), 1 sur 46 dans le Gard (2,2 %) etc. Mais donc aucun département n'affiche la parité ni même ne s'en approche sensiblement. Ici ou là, peut-être pour compenser (ou masquer le déséquilibre), les majorités placent dans l'exécutif le maximum de femmes possibles : dans le Rhône, les deux seules élues de droite sont vice-présidentes (et 14 hommes tout de même). Est-il surprenant, dans un tel contexte, que sur 100 assemblées départementales, cinq seulement soient présidées par une femme (Calvados, Indre-et-Loire, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales et Haute-Vienne) ? Contrairement aux conseils régionaux où existe un scrutin de liste avec obligation de parité dans chaque liste, le scrutin cantonal, uninominal - c'est-à-dire un siège par circonscription électorale (le canton)- ne favorise pas l'émergence des femmes. Le système est encore souvent très dominé par les hommes même si la parité progresse lentement. Tout cela devrait changer dans trois ans si est maintenue l'instauration du conseiller territorial qui remplacera conseillers général et régional, avec scrutin uninominal : la parité sera alors condamnée dans les deux assemblées locales.

Michel Rivet-Paturel

Le Progrès